



2016-2017

Rapport annuel à l'intention des titulaires de polices

**Plus de
3 000 nouvelles
entreprises ont
choisi le Régime
des chambres de
commerce comme
moyen de protéger
leurs employés et
92 % des participants
actuels ont conservé
leur protection du
Régime des chambres
de commerce.**

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En tant que président de la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada (SACCC), je suis ravi de présenter le rapport annuel du Régime d'assurance collective des chambres de commerce^{MC}.

Le régime est supervisé par le conseil d'administration de la SACCC, composé de deux représentants de chaque région du pays – un membre de la direction et un bénévole de la chambre de commerce – et il a été mis sur pied pour veiller à ce que les participants au Régime des chambres de commerce bénéficient de garanties complètes à tarif concurrentiel. Depuis sa mise en vigueur en 1970, le Régime des chambres de commerce s'est taillé une réputation au chapitre de la stabilité des prix, des tarifs de renouvellement modérés et de sa pertinence pour les entreprises participantes. Le régime tient compte des besoins en constante évolution des entreprises et améliore continuellement la protection offerte en fonction des exigences en mutation.

En 2013, nous avons lancé et ajouté le programme d'aide aux entreprises à chaque régime, donnant ainsi aux propriétaires un accès confidentiel à des ressources professionnelles en matière de comptabilité, de services juridiques, de ressources humaines et de consultation, qui comprennent bien les défis auxquels les propriétaires de petites entreprises sont confrontés. Comme les besoins de soutien se font de plus en plus sentir dans un monde de gestion des affaires de plus en plus complexe, le régime a augmenté de 50 % le nombre d'heures disponibles en consultation avec les spécialistes.

Le Régime des chambres de commerce a aussi suscité un enthousiasme en offrant une protection garantie à des entreprises d'un ou deux employés. Les entreprises de cette taille se voient normalement offrir des options limitées au chapitre des garanties, mais ce programme simplifie le processus de demande des travailleurs autonomes en ne leur imposant aucun questionnaire médical. La protection est garantie dès la demande et comporte une assurance vie, une assurance soins médicaux et une assurance dentaire.

Au cours de l'année du régime, plus de 3 000 nouvelles entreprises ont choisi le Régime des chambres de commerce comme moyen de protéger leurs employés. De même, 92 % des participants actuels ont conservé leur protection du Régime des chambres de commerce. Ils attestent ainsi sans ambiguïté l'estime dont jouit le programme. Nous sommes ravis de souligner le fait que le Régime des chambres de commerce est le fournisseur d'avantages sociaux de 145 000 employés et membres de leur famille. Il est là pour vous et au moment où vous en avez le plus besoin. En plus de fournir une protection en cas de décès ou d'invalidité, le régime a traité plus de 2,7 millions de demandes de règlement au cours de la dernière année, dont 2,2 millions de réclamations pour soins médicaux et près d'un demi-million de réclamations pour soins dentaires.

Johnston Group inc. continue d'administrer le Régime des chambres de commerce à partir de son siège social de Winnipeg, à gérer la facturation, traiter les demandes de règlement et fournir aux entreprises membres ainsi qu'à leurs employés la meilleure qualité en matière de soutien. Johnston Group est fière de compter parmi les « Sociétés les mieux gérées au Canada » chaque année depuis 2001. Voilà une autre preuve de notre engagement à aligner le régime sur des fournisseurs de services de qualité.

En tant que conseil d'administration, nous avons à cœur l'intérêt à long terme du régime et nous nous attelons à nos tâches de façon diligente pour répondre à vos attentes tout en prenant bien soin d'améliorer les produits et leur valeur pour les participants. Merci d'avoir choisi le Régime d'assurance collective des chambres de commerce et d'être membre de votre chambre de commerce locale.



Ken Kobly, président

Maintenant vos
employés protégés,
en santé et au travail
depuis plus de 45 ans.

Primes en vigueur selon la région (au 1^{er} avril 2017)

		Entreprises	Employés
Provinces de l'Atlantique	44 045 279 \$	3 628	18 524
Alberta	53 447 271 \$	4 650	20 818
Colombie-Britannique	80 313 862 \$	8 119	34 621
Manitoba	19 218 845 \$	1 843	8 641
Ontario	94 582 558 \$	8 889	36 317
Québec	36 188 727 \$	1 899	13 921
Saskatchewan	28 616 630 \$	2 477	12 967
	356 413 172 \$	31 505	145 809

Demandes de règlement remboursées

Assurance vie	407
Invalidité de courte et de longue durée	1 063
Soins médicaux	2 260 424
Soins dentaires	450 899

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CHAMBRES DE COMMERCE DU CANADA DIRECTEURS(TRICES)

Alberta

Jack Grant, Cochrane
Ken Kobly, Edmonton
Président

Provinces de l'Atlantique

Valerie Roy, Moncton, N.-B.
David Hooley, Charlottetown, Î.-P.-É.

Colombie-Britannique

Allan Asaph, Abbotsford
John Winter, West Vancouver

Manitoba

Chuck Davidson, Winnipeg
Jack Wilson, Winnipeg

Ontario

Bob Armstrong, Lindsay
Debbi Nicholson, Sudbury

Québec

Jean-Guy Delorme, Montréal
Jacques Gagnon, Québec

Saskatchewan

Steve McLellan, Régina
Randy Beattie, Régina

Winnipeg

Loren Remillard, Winnipeg
Shelley Morris, Winnipeg
Secrétaire-trésorière

